



LE DROIT PENAL ET LE DROIT DE LA CONCURRENCE

Sous la présidence de : **Olivier COUSI**, bâtonnier élu du barreau de Paris

Jeudi 26 septembre 2019 de 8h30 à 12h30

Auditorium de la maison du barreau - 2/4, rue de Harlay 75001 Paris

8h30 - Accueil

9h00 - Allocution d'Olivier COUSI, bâtonnier élu du barreau de Paris

9h20 - Propos introductifs - **Didier THEOPHILE**, avocat au barreau de Paris, Cabinet DARROIS-VILLEY-MAILLOT-BROCHIER, président de l'APDC

9h30-10h10 – TABLE RONDE 1 - LA PLACE DU PENAL DANS LA POLITIQUE GENERALE DE CONCURRENCE

Modérateur : **Marie-Cécile RAMEAU**, avocat au barreau de Paris, Cabinet BREDIN-PRAT

Intervenants :

- **Anne PERROT**, inspectrice générale des finances
- **David SCOTT**, avocat au barreau de New-York, Cabinet SCOTT AND SCOTT
- **Muriel CHAGNY**, professeur à la faculté de droit et de science politique de l'université

de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

10h10-11h00 – TABLE RONDE 2 - ARTICULATION ENTRE LA PROCEDURE PENALE ET LA PROCEDURE DE CONCURRENCE

Modérateur : **Antoine CHOFFEL**, avocat au barreau de Paris - Cabinet GIDE, vice-président de l'APDC.

Intervenants :

- **Renaud SALOMON**, avocat général près la Cour de cassation
- **Stanislas MARTIN**, rapporteur général de l'Autorité de la concurrence
- **Antoine VEY**, avocat au barreau de Paris - Cabinet DUPONT-MORETTI-VEY
- **Marc MOSSE**, président de l'AFJE

11h00-11h15 - Pause

11h15-12h15 – TABLE RONDE 3 - LA RESPONSABILITE PENALE EN MATIERE DE CONCURRENCE

Modérateur : **Loraine DONNEDIEU de VABRES**, Avocat au Barreau de Paris - Cabinet JEANTET ET ASSOCIES

Intervenants :

- **Emmanuel PIWNICA**, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation - SCP PIWNICA-MOLINIE
- **Bernard BOULOC**, professeur à l'université Panthéon-Sorbonne (Paris I)
- **Emmanuel ROLLIN**, directeur juridique et conformité, Groupe Colas
- **Éric MAURUS**, chef du bureau de la politique de la concurrence de la DGCCRF

12h30 - Fin du colloque

Information & inscription :

<http://www.efb.fr/formation-continue/formations/efb.html>

Formation financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.